

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H09 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. BASTIDE (+proc de P. GAILLARD), M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, P. AYMARD, J. DAURY, D. BERAL (+ proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, M. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, M. CHAZE (+proc de J. SARTRE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+ proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT,
Mesdames M. ALLAMEL (+proc de F. NOGIER), M. DUBOIS, F. DUMAS, MN. DURAND, C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 44

Procurations : 7

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 22/03/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT et F. JOUFFRE.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

Objet : BUDGET PRINCIPAL : affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le Président rappelle que le compte administratif 2018 du budget principal présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 1 815 191.37 €
- Excédent d'investissement : 235 809.37 €

Les crédits reportés 2018 d'investissement en dépenses et recettes se soldent par un besoin de financement de 1 580 458.03 € déduction faite de l'excédent d'investissement 2018.

Suite à une erreur matérielle dans l'affectation du résultat 2016 de 2€ (en reste dans les écritures du comptable), il convient de constater que le montant de l'excédent s'établit à 1 815 193.37€

Il vous est en conséquence proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2018 ainsi qu'il suit :

- pour 234 735.34 € en résultat reporté de fonctionnement du BP 2019, c/002
- pour 1 580 458.03 € en section d'investissement du BP 2019, c/1068

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2018 ainsi qu'il suit :

- pour 234 735.34 € en résultat reporté de fonctionnement du BP 2019, c/002
- pour 1 580 458.03 € en section d'investissement du BP 2019, c/1068

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 29 mars 2019
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190328-DEL28032019-13-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019